

MARGERIE CHANTAGRET

N° 8



Le Foot a dix ans

Debut 37

❖ MARGERIE-CHANTAGRET ❖

Numéro 8

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Depuis le dernier bulletin municipal d'informations, le P.O.S. a atteint son stade final, mais il faudra attendre encore presque 1 an pour qu'il soit applicable. L'assainissement du hameau de La Goutte est programmé pour fin 1997 et l'aménagement du Bourg a dû être retardé à fin 1998, car certains de nos partenaires n'étaient pas prêts.

L'aménagement du Bourg comprend aussi la réfection des places de la mairie et de l'église, afin de les rendre plus attractives pour les habitants, et plus sûres en faisant ralentir les véhicules qui traversent la commune sur les départementales 5 et 102.

En 1996, sous l'impulsion du conseil municipal, des associations de la commune ont accepté de travailler ensemble pour préparer et organiser la Fête Patronale, afin qu'elle soit plus traditionnelle et convienne aussi bien pour les jeunes que pour les familles.

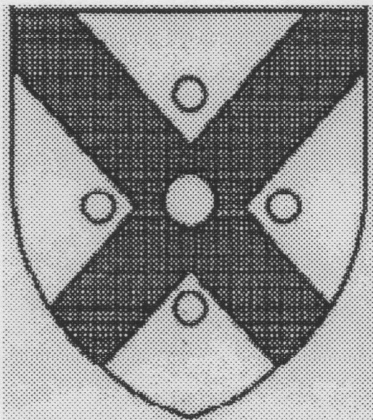
Même si c'est très lourd à organiser, d'où l'aide précieuse apportée par les associations, chacun a accepté de

renouveler cette expérience en 1997.

Le 14 juin prochain, l'Association Sportive de Margerie-Chantagret fêtera ses 10 ans d'existence.

Une participation à ces festivités de la plupart des habitants de la commune serait une preuve d'intérêt et d'encouragement pour les dirigeants et les organisateurs.

André BAUDRINGHIEN



Dans ce numéro : Pages

LES TARIFS	2
LES TRAVAUX	3
LES TAXES	5
LE CLUB DE L'AMITIE	6
LE FOOT	9

PERMANENCES ET OUVERTURES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire reçoit tous les mardis de 16 à 19 heures et les autres jours sur rendez-vous.

Madame et messieurs les Adjointes, à tour de rôle les samedis de 9 à 11 heures

Le secrétariat est ouvert au public :

Le mardi de 16 à 19 h.

Le jeudi de 9 à 11 h.

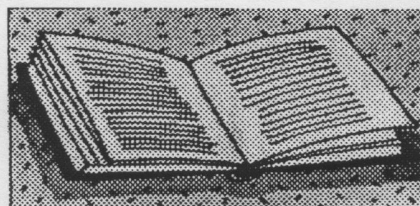
Le samedi de 9 à 11 h.

La médiathèque départementale a un dépôt à la mairie.

Vous pouvez donc emprunter gratuitement des livres, pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Il est possible de commander l'ouvrage que vous recherchez, s'il n'est pas sur place.

Si vous aimez vous occuper de livres, nous sommes tou-



jours à la recherche de bénévoles pour aider la secrétaire, madame SURY, à gérer la bibliothèque. Il suffit de vous adresser à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Informations générales

UN SERVICE DE PORTAGE DE REPAS SUR NOTRE COMMUNE

Cela fait quelques mois qu'un service de portage de repas a été mis en place sur les cantons de Saint Jean Soley-mieux et Saint Bonnet le Château.

Le service est géré par le **S.I.A.D. du Haut Forez**, les repas sont portés par différentes associations telles que l'A.I.M.V. ; l'A.F.R. ; l'A.D.M.R.

4201 repas ont déjà été portés !

Depuis le 3 décembre 1996, les repas sont fabriqués par **monsieur JUBAN**, traiteur à Saint Romain le Puy.

Pour 39 francs, monsieur JUBAN vous propose :

- * une entrée,
- * un légume,
- * une viande ou un poisson,
- * un dessert.

Les repas sont servis chauds, et distribués du mardi au samedi.

Alors si vous êtes âgés de plus de 65 ans, ou si vous êtes handicapés, ou encore si vous êtes isolés et dans l'impossibilité de vous fabriquer vos repas, n'hésitez plus !

Contactez Pascale PRIDO ou Jacqueline SAVINEL, infirmières coordinatrices à l'adresse ci dessous

ADMR-SIAD DU HAUT FOREZ

Pascale PRIDO

Jacqueline SAVINEL

Le Bourg
42560 Saint Jean Soley-mieux
Tel 04 77 76 72 71

LA CROIX ROUGE FRANCAISE, Comité de Montbrison, 7 rue de l'Ancien Hôpital, tel. 04 77 96 16 29

communiqué :

"Vous qui êtes seul, venez prendre le café de l'amitié avec nous. Un lieu d'écoute est ouvert afin de se rencontrer, d'échanger des idées, de créer des liens sympathiques ou amicaux, de parler de ses problèmes ou simplement de passer un moment ensemble.

Une équipe de bénévoles est à votre service depuis le 10 mars 1997, les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 14 heures 30 à 16 heures 30.

LES TARIFS



L'EAU

Tarifs inchangés pour la distribution et cela pour la 3ème année consécutive :

- * Partie fixe 180,00 FHT
- * Location 60,00 FHT
- * Entretien 35,00 FHT
- * Tranche 1 7,90 FHT
- * Tranche 2 12,10 FHT
- * Tranche 3 10,76 FHT
- * Tranche 4 6,80 FHT
- * Coût d'un branchement neuf 3500,00 FHT (Comprenant un forfait de 15 m de canalisation), le mètre supplémentaire 12,00 FHT
- * Réouverture compteur suite à un emménagement (autre qu'un branchement neuf) : 220,00 FHT
- * Réouverture d'un compteur après résiliation de l'abonnement correspondant : 700,00 FHT par an de fermeture avec un maximum de 5 ans.

ASSAINISSEMENT

Cette année, introduction d'une partie fixe, mais diminution du prix au m3 :

- * Partie fixe 80,00 FHT
- * le m3 d'eau consommé : 2,00 FHT avec un maximum de 200 m3, puis 0,50 FHT au delà.

ORDURES MENAGERES

Très forte augmentation cette année des tarifs du SICTOM FOREZ NORD. En 1996, nous demandions 139,00 F par habitant. Cette année le SICTOM nous facture 234,00 F par habitant. Le conseil municipal a décidé de ne répercuter qu'une partie de la hausse, en passant à 200,00 Francs par habitant.

Le point sur les travaux

L'entretien des bâtiments communaux a consommé beaucoup de notre budget en 1996.

⇒ Il a fallu d'abord rejointoyer le mur du cimetière qui menaçait de s'écrouler sur plusieurs mètres.

Ce travail a été confié à l'entreprise J. THEOLEYRE de Margerie, pour un coût T.T.C. de 44.416,98 Francs.

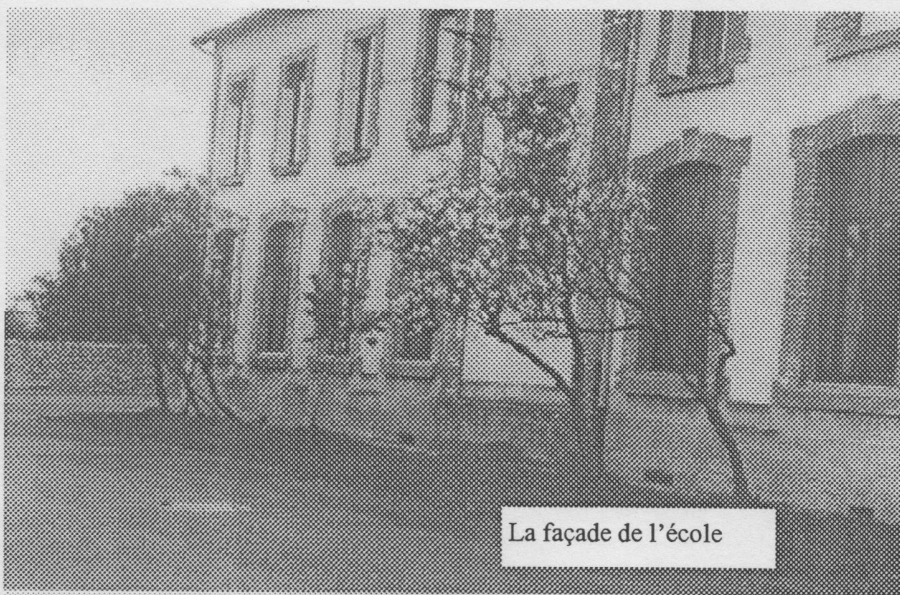
⇒ Puis remplacement du portail de l'église, dont le bois était en plusieurs endroits vermoulu et pourri et dont les ferrures, complètement usées devaient être changées.

La fabrication et la pose du portail ont été confiées à l'entreprise GONON de Margerie, pour un coût T.T.C. de 12.421,80 Francs.

⇒ Prévu sur notre budget 1996, l'électrification des mécanismes de l'horloge et des cloches à l'église, rendu nécessaire par le danger qu'il y avait de devoir se rendre dans le clocher chaque semaine pour "remonter" manuellement les mécanismes nécessaires au fonctionnement de l'horloge et de la sonnerie des cloches. Actuellement, le clocher de notre église sonne les heures, les demi-heures et l'Angélus, ce qui est toujours apprécié par les habitants de la commune.

Ce travail a été confié, après mise en concurrence, à l'entreprise BRILLE de Savigneux, pour la somme T.T.C. de 14.836,71 Francs.

⇒ A l'église, encore, dans le clocher, une partie des abatsons avaient été refaits, et le reste présentait aussi des parties vermoulues et pour-



ries.

Leur rénovation a été confiée à l'entreprise FOREZ-TOITURE de Margerie, pour la somme T.T.C. de 23.517,00 Francs, qui a aussi remplacé une fenêtre du clocher pour la somme T.T.C. de 1.206,00 Francs

⇒ L'entreprise Brillé, pendant les travaux d'électrification, a constaté que plusieurs parties de la charpente du toit de l'église étaient cassés, pourries, et reposaient sur les voûtes. Rapidement averti de ce danger, le Conseil Municipal a décidé de faire le nécessaire. Des devis ont été demandés avec deux variantes, soit pour réparer sim-

plement les dégâts, soit pour refaire à neuf la toiture. Une différence d'un peu moins de 30.000 francs séparait ces deux possibilités. Le Conseil Municipal a pris la décision de refaire entièrement à neuf la toiture, en grande partie d'origine, c'est à dire ayant environ 140 ans. Les demandes de subventions ont été faites en urgence, et

comme la ligne de crédits concernant les grosses réparations au Conseil Général était épuisée pour 1996, il nous fallait attendre 1997. Une demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'attribution de la subvention était demandée et obtenue vu le danger que représentait l'état de la toiture. Le chantier a été confié à l'entreprise FOREZ-TOITURE de Margerie, pour la somme T.T.C. de 209.620,89 Francs, L'entreprise J. LACHAT de Margerie, a aussi participé à ce chantier, pour la somme T.T.C. de 10.492,20 Francs.

Ces travaux non prévus et

surtout l'attribution de la subvention en mars ou avril 1997 nous ont obligé de demander l'ouverture d'une ligne de crédit au Crédit Local de France, au taux de 4 %.

chitectes ROCHET-PONCET de Saint Just Saint Rambert, associée à monsieur Flandin, économiste, pour chiffrer le projet, faire l'Avant Projet Sommaire, puis l'Avant Projet Détaillé, pour que nous puis-

pour demander des devis et faire jouer la concurrence :

- Soit de procéder par un "Appel d'offres ouvert", avec l'obligation de choisir l'entreprise la moins chère pour chaque lot ;
- Soit de suivre une procédure dite de "Marchés négociés", ayant les mêmes règles qu'un appel d'offres ouvert sauf qu'il permet de prendre contact avec les entreprises soumissionnaires pour renégocier les prix proposés, ce qui souvent peut donner un avantage aux artisans locaux.



La garderie du R.P.I.

⇒ Début 1997, il a été nécessaire de faire fabriquer pour l'école de Margerie, des estrades, afin que les enfants puissent atteindre et écrire sur les tableaux. De plus, ceux-ci étaient mal éclairés.

La réalisation des estrades a été confiée à l'entreprise GONON de Margerie, pour la somme T.T.C. de 3.256,20 Francs

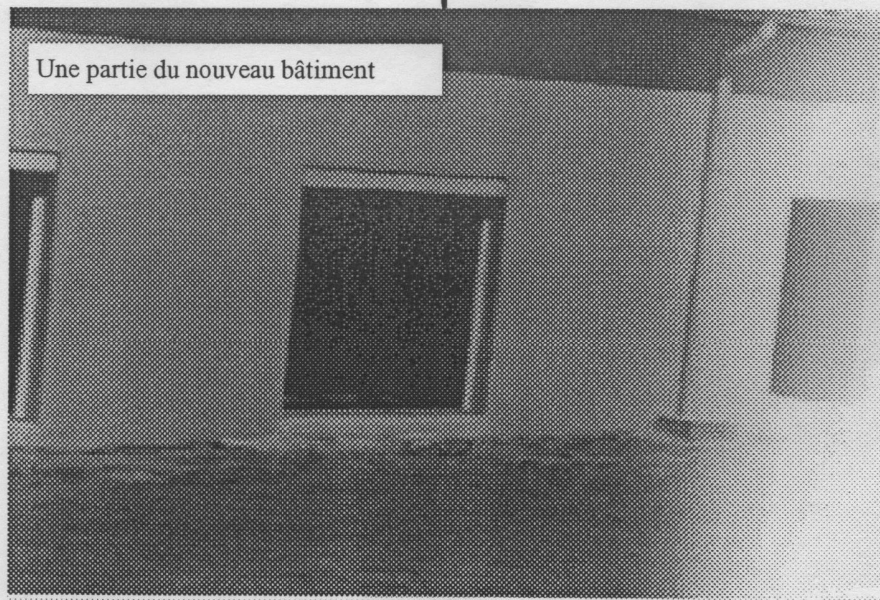
La pose de l'éclairage des tableaux a été confiée à l'entreprise VIALELEC de Margerie pour la somme T.T.C. de 2.973,99 Francs.

⇒ Pour terminer, le très gros morceau a été la mise en route de la deuxième tranche de la rénovation de la mairie. Prévues depuis 1994 la réalisation des plans et la conception du projet, sur proposition du Conseil Municipal ont été réalisés par la Société d'Ar-

sions demander les subventions auprès du Conseil Général.

Le montant global prévisionnel de ces travaux avait été chiffré

C'est cette dernière solution qui a été retenue, car elle nous semblait plus apte à nous aider à maîtriser au plus juste la somme estimée au départ, malgré une TVA qui était passée, entre temps, à 20,60 %.



Une partie du nouveau bâtiment

à la somme de 360.000 francs, T.T.C. (TVA de l'époque 18.60%).

La Loi sur les Marchés publics, pour ce montant estimé, nous donnait deux possibilités

Le chantier a été divisé en dix lots.

Toutes les offres étaient supérieures à l'estimation ini-

tiale. Les entreprises ont donc été recontactées, de manière à leur demander si elles étaient disposées à consentir une remise supplémentaire.

Aucune entreprise de la commune n'a souhaité s'aligner sur celles qui étaient les moins chères.

De ce fait, les dix lots ont été donnés aux entreprises suivantes :

- lot 1 : Terrassement, Entreprise LACASSAGNE, de Chazelles sur Lyon, pour 8.442,00 Francs T.T.C.

- lot 2 : Gros oeuvre, SARL BATI RENOVE, de Saint Georges Haute Ville, pour 190.000,00 Francs T.T.C.

- lot 3 : Charpente-Couverture, Ets CHATAING et fils, de Saint Bonnet le Château, pour 66.955,85 Francs T.T.C.

- lot 4 : Menuiserie extérieure intérieure bois, Ets CHATAING, pour 35.583,15 Francs T.T.C.

- lot 5 : Plâtrerie, Peinture, EURL MOULIN, d'Andrézieux Bouthéon, pour 15.827,88 Francs T.T.C.

- lot 6 : Electricité, EURL CHOMETTE, de Sury le Comtal, pour 12.098,59 Francs T.T.C.

- lot 7 : Plomberie, sanitaire, zinguerie, Entreprise ISAAC, de Cuzieu, pour 14.432,40

Francs T.T.C.

- lot 8 : Carrelage, faïence, Entreprise CLEMENCON, de Saint Georges Haute Ville, pour 4.404,31 Francs T.T.C.

- lot 9 : Métallerie, Société VIOZAT, de Sorbiers, pour 12.409,74 Francs T.T.C.

- lot 10 : Façades, SARL BILLAUD, de Pont Evêque (38), pour 25.000,00 Francs.

Bien entendu, les documents officiels, constituant ce dossier, sont consultables par tous, en mairie, durant les heures d'ouvertures du secrétariat.

AU SUJET DE LA TVA

En dehors de l'eau et de l'assainissement pour lesquels la commune est assujetti, c'est à dire qu'elle doit répercuter cette taxe sur les factures qu'elle émet, ce qui permet d'obtenir le remboursement du trop perçu tous les trimestres, pour tous ses autres achats, la commune paie la TVA :

- pour le Fonctionnement, complètement sans remboursement ;

- pour les investissements, la commune ne

récupère qu'environ 16 % sur les 20,60 % payés, et cela au bout de 24 mois.

Les subventions sont toujours calculées sur les montants Hors Taxes, il faut donc payer la partie non couverte par la subvention, et faire l'avance de la TVA, puis attendre deux ans une partie de son remboursement.

LES TAXES

En 1997, le Conseil Municipal a voté une réduction substantielle de la TAXE PROFESSIONNELLE, la passant de 9% à 7,5 %, un peu compensée par une légère augmentation pour les autres :

Taxe d'habitation : 7 %

Foncier Bâti : 11,90 %

La taxe foncière pour le non-bâti n'ayant pas subi de changement, à 32,13 %

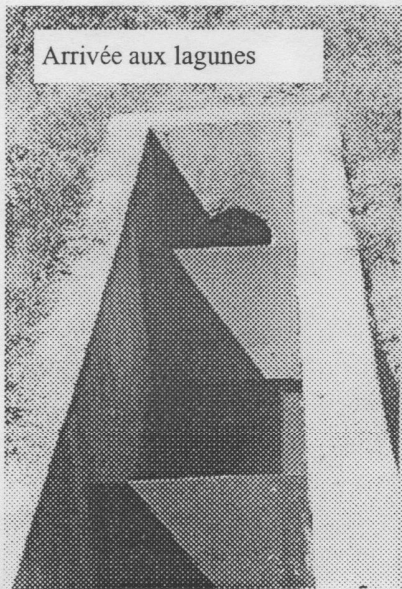
L'ASSAINISSEMENT

Sous l'impulsion de monsieur Marcel MORIN, Margerie-



Vue côté sortie des lagunes

Chantagret s'est doté d'un réseau d'assainissement qui est proportionnellement l'un des plus importants des communes de la Loire. En effet, seuls les hameaux de La Goutte, de Rivoire et du Soleilant n'en ont pas encore.



1997 verra la mise en oeuvre de la première tranche des travaux permettant le raccordement de ces hameaux. Le système qui sera utilisé est celui dit du "Lit filtrant", sur un terrain situé à côté de la rivière "La Mare", à La Goutte.

La première tranche consistera d'abord à mettre en oeuvre le système "Lit filtrant", puis de raccorder les maisons du hameaux de La Goutte. Ce chantier durera jusqu'en 1998. Les tranches suivantes permettront de raccorder Rivoire et Le Soleillant.

Lorsque ce chantier sera terminé, seules 18 maisons, très excentrées, ne seront pas raccordées, sur la commune. Ce qui représentera un taux de raccordement supérieur à 95% pour la commune.

LE CLUB DE L'AMITIE

Naissance d'une Association



Le 13 mai 1997 naissait le CLUB DE L'AMITIE, de Margerie-Chantagret, association de type Loi 1901, destinée à permettre à toutes les personnes, de la commune ou non, à la retraite, qui souhaitent passer un après midi convivial de se retrouver. Les réunions ont lieu pour le moment salle du Conseil de la Mairie, tous les mardis, à partir de 14 heures 30. La cotisation annuelle est de 50 francs.

Les membres du Bureau:

Président : Jean RENDLA

Vice Président : Jean ROLLE

Secrétaire : Bernadette LALLAND

Secrétaire adjointe : Henriette GUYOT

Trésorier : Jean Martial FAURE

Trésorier adjoint : Jean COTTIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En 1996 et en 1997, la formule du goûter pour les anciens a été reconduite, elle semble bien convenir à la plupart des participants.

Ces réunions sympathiques se sont déroulées dans une ambiance très conviviale à la salle des fêtes.

Les colis de Noël 1996, ont été plus appréciés par tous, car d'un contenu plus traditionnel

LE POINT SUR LE P.O.S.

Depuis bientôt seize mois, douze réunions avec tous les services concernés de l'état, ont conduit ce projet de POS à l'état de "PROJET ARRETE", fin janvier 1997.

Ce qui signifie que les 23 partenaires de la commune participant à l'élaboration du POS (Conseil Général, Préfecture, DDE, DVD, Chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des métiers, Direction de l'Urbanisme, DDASS, EDF, France Telecom, etc. ...) ont reçu le projet définitif vers mi-mars 1997. Ils ont trois mois pour formuler des remarques s'il y a lieu. Ces remarques sont centralisées à la Préfecture, et un rapport nous est fourni 15 jours plus tard, ce qui, avec les vacances va nous porter fin août-début septembre 1997. Nouvelle réunion pour décider de la prise en compte ou non de ces remarques. Retour du projet de POS, modifié ou non en préfecture et publication officielle aux habitants de la commune.

Monsieur le Préfet a un mois pour nommer un Commissaire Enquêteur.

Ce Commissaire Enquêteur a un mois pour recevoir en mairie les remarques des

habitants.

Il a lui même un mois pour faire un rapport sur l'enquête, et le remettre à monsieur le Préfet.

Ensuite, nouvelle réunion pour décider, en Conseil Municipal, de prendre en compte ou non tout ou partie du rapport du Commissaire Enquêteur.

Puis rédaction définitive du POS, soumis au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture de Montbrison, et dès accord, le POS devient applicable.

Ce qui nous porte, dans le meilleur des cas, vers février ou mars 1998.

Il faut noter que cette procédure est ponctuée de publications obligatoires dans les journaux pour prévenir toutes les personnes intéressées.

BIENVENUE A ...

Le 20 novembre 1996, monsieur Albert VACHERON a rejoint l'équipe du personnel communal comme Agent d'entretien à temps plein. Tous les habitants de la commune, comme le Conseil Municipal ont déjà pu apprécier son travail, son efficacité et sa compétence.

LA FETE PATRONALE

En 1996, sous l'impulsion du Conseil Municipal, des associations de la commune ont accepté de travailler ensemble, pour préparer et organiser la Fête Patronale, afin que celle-ci soit plus traditionnelle et concerne aussi bien les jeunes que les familles, et les Jeux Intervillages. En effet, l'équipe de Margerie a remporté ces jeux en 1995 et il fallait donc les organiser en 1996.

Une première réunion, où toutes les associations de la commune ont été invitées à participer, a permis de fixer les objectifs et de prendre note des différentes volontés pour organiser cette manifestation.

Les participants : l'Association Sportive de Margerie-Chantagret, les Anciens Combattants, les Chasseurs et le Club des Enfants, sans oublier les quatre classards à nos côtés dans cette manifestation..

Si les Jeux Intervillages ont dû être annulés en dernière minute, du fait d'une météo défavorable, ce n'est que partie remise.

La fête, qui s'est bien déroulée, a permis à tous les habitants de se retrouver.

Le Conseil Municipal et les associations vont reconduire cette manifestation en 1997.

LA CHASSE A MARGERIE, de son origine au GIC

De tous les temps, les hommes ont chassés :

- nos ancêtres préhistoriques pour se nourrir, se défendre et se vêtir ;
- les nobles du moyen-âge pour se distraire.

La révolution française en donnant aux propriétaires le droit de chasse a permis au petit paysan de chez nous de prélever le gibier sur sa terre.

Cependant, durant tout le dix-neuvième siècle, la chasse est restée inorganisée dans nos régions :

- le permis de chasser institué en 1844, trop cher pour les paysans, n'était pas demandé.
- la chasse individuelle restait difficile, les propriétés étant trop morcelées.

La solution était dans un regroupement des propriétaires afin de constituer de plus grands territoires de chasse.

La Loi de juillet 1901 sur les associations a permis une structuration progressive mais ce n'est que vers 1930 que se forment, dans nos régions, les premières sociétés de chasse.

A Margerie, la société de chasse communale actuelle a déposé ses statuts le 26 mai 1948. Elle aura donc 50 ans l'an prochain. Regroupant tous les chasseurs de la commune, elle a résisté aux bouleversements d'après guerre mais a dû s'adapter face à une modernisation de l'agriculture particulièrement importante à partir des années 80 :

- La mécanisation, la disparition progressive des petits lopins de terre, la mise à l'abandon de grandes surfaces non mécanisables, la suppression de certaines cultures (betteraves par exemple), ont contribué à la diminution des populations de petits gibiers (lièvre, lapin, perdrix).
- L'extension de la culture du maïs, l'implantation réussie du chevreuil ont permis par contre au gros gibier de se développer.

Les sociétés de chasse de cette région, conscientes de la nécessité de maintenir les populations de petits gibiers mais aussi de réguler, en raison des dégâts causés, le gros gibier, se sont regroupées.

- Regroupement de trois sociétés (LAVIEU, MARGERIE et VALLENSANGES) pour la chasse du chevreuil.
- Regroupement de quatre sociétés (CHAZELLES, LAVIEU, MARGERIE et VALLENSANGES) pour la chasse aux sangliers ;
- Association de toutes les chasses de six communes : BOISSET SAINT PRIEST, LAVIEU, LE-ZIGNEUX, MARGERIE, SAINT GEORGES HAUTE VILLE, SAINT THOMAS LA GARDE en un groupement d'intérêt cynégétique appelé VALCUR pour la gestion du petit gibier.

Le G.I.C. VALCUR, dont le siège social est en mairie de MARGERIE, gère deux espèces : le lièvre et la perdrix. Il définit et fait appliquer une même politique de gestion sur les territoires des six communes : On peut citer parmi les mesures prises :

- un contrôle des prélèvements au moyens de dispositifs de marquage (bracelets).
- une attribution des prélèvements en fonctions de comptages de population pour la perdrix ;
- une limitation individuelle des prélèvements pour le lièvre.

Les sociétés de chasse de cette région sont toutes partie prenante dans les actions menées pour préserver au mieux un patrimoine cynégétique transmis de génération en génération.

Leur rôle toutefois ne se limite pas aux seules actions concernant la chasse. Elles participent aussi et c'est bien normal, à la vie associative de nos communes.

Claudius RIVEL

Président de la société de chasse et du G.I.C. VALCUR

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE MARGERIE- CHANTAGRET

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE MARGERIE-CHANTAGRET fête ses 10 ans cette année.

- Le stade, construit en 1986, par une décision du Conseil Municipal en place, a vu évoluer dès 1987 une équipe Seniors, dans le cadre du Championnat du District (4ème division).

- Si des vestiaires manquaient alors, ils seront construits en 1988 par des bénévoles. La commune ayant acheté les matériaux nécessaires.

- En 1988, encore, création d'une équipe Juniors.

- En 1989, montée des seniors en deuxième division.

- 1990, création d'une deuxième équipe Seniors.

C'est depuis 1990 que fonctionne le système d'arrosage automatique du terrain, et qui a vu l'acquisition

de la tondeuse auto-tractionnée, encore en service actuellement.

- 1990 c'est aussi la création d'équipes de Jeunes : Poussins, Pupilles.

Depuis 1992, mise en place d'une "Entente" toutes catégories Jeunes, avec



Les Vestiaires

Saint Jean Soleymieux et Boisset Saint Priest.

- 1992 Finition des vestiaires.

Pour la petite histoire, il ne faut pas oublier de mentionner, en 1989, pour le bi-centenaire de la révolution française, la plantation de l'Arbre de la Liberté, par monsieur Marcel

MORIN, Maire, et les enfants de l'école.



Le Stade

En résumé, même si l'ASSOCIATION SPORTIVE DE MARGERIE-CHANTAGRET a connu des résultats plus ou moins heureux au fil des saisons, elle n'aurait pas 10 ans à fêter sans le dévouement acharné, volontaire, de ses dirigeants bénévoles, qui donnent certes de leur temps mais aussi parfois de leurs deniers, et qui portent à bout de bras ce Club avec l'ambition sans faille qu'il vive et se développe.

Le 14 juin 1997, jour choisi pour fêter dignement cet anniversaire, verra la pose d'une plaque commémorative :

"STADE MARCEL MORIN"

Le Président :	Pierre JAYOL
Le Vice Président	Pascal VIAL
Le Trésorier	Daniel BREUIL
La Secrétaire	Sandrine REY

Le précédent bulletin municipal reproduisait le premier acte de naissance enregistré sur la commune de MARGERIE-CHANTAGRET, sur la page de droite c'est ici le premier acte de mariage, daté du 12 mai 1793.

Ici, encore, merci à mademoiselle E. VIALARD, Directrice des Archives Départementales, pour le décryptage de l'écriture du Citoyen Pierre ROCHAT le Jeune.

“Aujourd’huy douzieme may mil sept cent quatre vint treize l’an second de la Republique francaise a sept heures du matin pardevant moy Pierre Rochat le Jeune officier public de la commune de Margerie et Chantagret departement de Rhone et Loire, élu le deux décembre dernier pour rediger les actes destinés a constater la naissance, les mariages et les deces des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, d’une part Mathieu Boutte agé de vingt sept ans suivant son acte de naissance du vingt aout mil sept cent soixante six, fils a deffunts Pierre Boutte et a Charlotte Julie sa légitime epouse, a leur deces demeurant a Fetilleux paroisse de Pérignieu de ce departement, ledit Boutte demeurant depuis dix huit mois domestique audit lieu de Margerie, d’autre part Antoinette Maisonneuve agée de trente ans suivant son acte de naissance du trente avril mil sept cent soixante trois, fille légitime a deffunt Pierre Maisonneuve et a vivante Margueritte Drevet citoyenne demeurante audit Margerie, lesquels futurs conjoints etaient accompagnés de Jean Marie Lachas maire agé de trente quatre ans, de Damien Meunier agé de trente sept ans, de George Rivel agé de quarante cinq ans et d’Antoine Gauchet agé de vingt sept ans, leurs voisins domiciliés de laditte commune de Margerie, moy Rochat le Jeune, apres avoir fait lecture en présence des parties et temoins et encore en présence de la mere de la future, des dits deux actes de naissance et de l’extrait mortuaire du pere du futur, de l’acte de publication des promesses de mariages faittes entre les futurs conjoints le sept avril dernier dressé par Gouzy notaire et par moy publiees et affichees le vingt un dudit mois a la porte de laditte commune de Margerie, et apres que ledit Mathieu Boutte et laditte Antoinette Maisonneuve ont eu declarés a haute voix se prendre mutuellement pour epoux, j’ay prononcé au nom de la loy que les dits Boutte et Antoinette Maisonneuve, sont unis en mariage et ay dressé le present acte que je signeray avec les dits temoins a l’exception du dit Gachet, les epoux et la mere de l’epouse qui ont declarés ne seavoir signer. Fait dans la maison commune les dits jour et an.

Signé : Rivel Munier Lachas Rochat le Jeune

